

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

14 mai 2012

L'an **deux mille douze** le **quatorze mai**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mai 2012

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux** Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Cuoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault** M. Guy **Latorre** M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin** Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**. M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés M. Philippe **Laveix**: (pv à Sandrine DECHE).

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Serge MAURIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

- 2 – Avenant de l'entreprise ALTOE pour les travaux de la Mairie
- 12 – Questions diverses – évaluations France domaine
 - Courrier CG garantie pour prêt Soliance habitat
 - Erdf avis de coupure
 - Point sur la distribution des conteneurs de l'USTOM

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les condoléances du conseil municipal à la famille DUCOURT, à la suite du décès de Monsieur Jean Maurice DUCOURT de Puch, ancien Conseiller Municipal de Puch, puis de Sauveterre-de-Guyenne.

1 – BUDGET

- Subvention façades

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 avril 2007, l'assemblée municipale de la précédente mandature avait décidé d'encourager la restauration des façades d'immeubles bordant la Place de la République dont les arcades sont inscrites à l'inventaire des Sites Pittoresques de la Gironde. Monsieur le maire informe également que le Conseil Général de la Gironde, dans un nouveau règlement, subordonne l'aide départementale (Village ancien) à une participation financière communale.

Monsieur le Maire propose d'élargir la subvention communale à l'ensemble de la bastide comme suit :

- 1 000 € pour les façades de la place centrale
- 500 € pour les 4 rues principales avec les portes fortifiées soumis au périmètre des Villages anciens du Conseil Général
- 300 € pour l'ensemble des autres rues et rués soumis au périmètre des Villages anciens du Conseil Général

Après échange de vues, le conseil municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour.

- Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune de Sauveterre de Guyenne prenne une partie de la facture de réparation de la boîte de vitesse du bus scolaire à sa charge, en la forme d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € portée au compte 6748.

Besoin de crédits budgétaires au 6748

Virement de Crédits

	-	+
6748 - Subvention exceptionnelle		4000
6231 - honoraires	1000	
6232 - missions et réceptions	2000	
6228 - autres frais divers	1000	
TOTAL	4000	4000

Après échange de vues, le conseil municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour, au virement de crédits.

- Portes fortifiées

Monsieur le Maire annonce le versement de la subvention de 30000 € par la Fondation Pays de France et l'association Crédit Agricole Aquitaine Mécénat.

2 – RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

- Avenant au lot n° 8 «Sols scellés, faïences » SARL carrelage ALTEO Patrice

Il est proposé de passer un avenant au marché lot n° 8 « Sols scellés, faïences» pour la pose supplémentaire de carreaux en terre cuite dans la fosse du monte personne.

Le coût de cette opération s'élève à 220.00 € HT.

Le conseil municipal donne son accord par dix neuf voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en plus value au marché de travaux.

- Avenant au lot n° 8 «Sols scellés, faïences » SARL carrelage ALTEO Patrice

Il est proposé de passer un avenant au marché lot n° 8 « Sols scellés, faïences» pour la pose et fourniture de carreaux de terre cuite et fourniture d'un isolant phonique partie accueil.

Le coût de cette opération s'élève à 2 116.97 € HT.

Le conseil municipal donne son accord par dix neuf voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en plus value au marché de travaux.

- Avenant au lot n° 1 «Gros œuvre » Ent ANNEREAU Helyan Bâtiment

Il est proposé de passer un avenant au marché lot n° 1 « Gros œuvre ».

- | | | |
|--|---|--------|
| - Plus value ravalement supplt génoise et corniche | + | 554.40 |
| - Plus value dépose cheminée tisanerie | + | 55.00 |

Séance du 14 mai 12 2012

- Plus value sablage plafond OTSI	+ 624.60
- Moins value piquage et enduits archives	- 3 342.92
- Moins value sol baie libre, rampe et atelier	- 1 337.00
- Moins value pour coupe feu chaufferie dépose et pose	- 3 003.88
- Moins value mise à niveau accueil	- 2 116.97
- Moins value pour marches+ évacuation OTSI et mur	- 892.46
§1.24.19	

Le coût de cette opération s'élève à - 9 459.83 € HT.

Le conseil municipal donne son accord par dix neuf voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en moins value au marché de travaux.

Madame LAWThER présente le projet de Wifi municipal qui permet à des utilisateurs (touristes, visiteurs, administrés, etc.) de se connecter gratuitement à internet sans fil en s'identifiant depuis un équipement compatible Wi-Fi (ordinateur portable, tablette, téléphone mobile, console de jeu, etc.)

Les fonctionnalités du wifi municipal seront accessibles depuis l'accueil de la Mairie, la salle du conseil, l'office de tourisme, et les arcades devant la mairie.

Madame LAWThER présente la proposition financière de Orange pour 3 ans, soit 196 € HT mensuel, pour 5 connexions simultanées (étude technique, installation et maintenance du matériel compris).

Monsieur BALLARIN demande si un autre fournisseur ne peut pas être contacté.
Il lui est répondu qu'il est préférable de prendre l'opérateur historique sur ce type de technologie.

Sur une idée de Gilles Bussac Monsieur le Maire propose l'installation d'un miroir au fond de la salle des mariages, afin que les Mariés puissent voir leurs invités, et les invités, voir les mariés, durant la cérémonie.

Le conseil municipal donne son accord par dix neuf voix pour.

Madame Lawther annonce qu'elle travaille sur les propositions d'œuvre d'art, pour utiliser le « 1% culturel ».

Le déménagement des services administratifs de la mairie est prévu le 25 juin 2012.

Monsieur le Maire propose le matin du 07 juillet 2012 pour les inaugurations, la porte St léger, la halle, la mairie et la résidence « La Petite Bastide », l'ensemble des intervenants de chaque bâtiment seront conviés à cette manifestation ainsi que les personnalités et associations de la commune.

3 – FDAEC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Général de la Gironde. Le règlement du FDAEC a été modifié l'année dernière et son champ d'application élargi à l'ensemble des travaux d'investissement. L'enveloppe affectée aux communes du canton de Sauveterre de Guyenne, répartie selon les critères en usage, a permis d'envisager pour Sauveterre de Guyenne l'attribution d'une somme de **30 347 €**. En effet, comme pour Saint Martin du Puy en 2011, Daubèze n'ayant pas de projet cette année à financer avec le FDAEC il a été convenu avec le Conseiller Général du Canton que la somme allouée à Daubèze, cette année, serait allouée à Sauveterre de Guyenne. L'année prochaine la somme allouée à Daubèze sera doublée et la différence sera retenue à Sauveterre de Guyenne.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, se décide par 19 voix pour :

réaliser en 2012 (coûts nets HT):

<input type="checkbox"/> L'acquisition d'une alarme intrusion filaire	1 094,00 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition de deux visseuses.....	1 050,00 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition d'un poste à soudeuse.....	1 730.59 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition d'une scie circulaire	645,00 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition d'un tracteur FIAT	11 500,00 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition d'une bétonnière électrique.....	650,00 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition de bois de robinier.....	4 250,00 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition de 8 pieds de bancs en fer forgé	3 480,00 €
<input type="checkbox"/> L'acquisition d'une sonorisation et travaux sur TGBT bibliothèque	2 191.70 €
<input type="checkbox"/> Travaux d'aménagement – local à archives (maçonnerie)	7 574,10 €
<input type="checkbox"/> Travaux d'aménagement– local à archives (ossature bois)	4 946.60 €

TOTAL DES INVESTISSEMENTS H.T. 39 111,99 €

demander au Conseil Général de lui attribuer :

<input type="checkbox"/> une subvention de	30 347,00 €
<input type="checkbox"/> d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par autofinancement (22,41 %) pour la somme H.T. de	8 764.99 €

4 – IMMEUBLE « LA POSTE »

- Monsieur le Maire annonce que le préfet de la Gironde a émis un avis favorable à l'inscription en PLAI de 4 logements communaux à réhabiliter dans l'immeuble de « la Poste ».

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de restructuration de l'immeuble de la Poste, qui comprendra :

- la réhabilitation de l'agence postale,
- la réhabilitation de la couverture et des façades,
- la création de 4 logements de plain-pied, 2 à chaque étage desservis par un ascenseur,
- la création d'un musée de la Bastide.

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire de l'immeuble a été accordé et signale que Monsieur le Préfet a accordé l'inscription des 4 logements de type PLAI.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose un nouveau plan de financement pour ce projet et demande l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes.

Séance du 14 mai 12 2012

	DEPENSES	RECETTES
COÛT DU PROJET EN EUROS HT	890 883.80	
Acquisition immobilière	146 403.00	
immeuble de la Poste	144 080.00	
Frais d'acte notarié	2 323.00	
Travaux de réhabilitation	744 480.80	
* sous-sol musée des Bastides	84 500.00	
* agence postale	97 600.00	
* Logements 1er et 2ème étage	344 565.00	
* Accès étages	20 550.00	
* escalier ascenseur à proratiser par niveaux (/4)	66 500.00	
* façade	33 000.00	
* toiture	18 000.00	
maîtrise d'œuvre - autres prestation sps et contrôle technique	79 765.80	
TVA	86 253.51	
TVA 5,5 % sur logt PLAI non récupérable /423153 €	23 273.42	
SOLDE TVA 19,6% /321327 €	62 980.09	
Subventions attendues/coût ht 42.15%		375 489.40
Subventions Bureau de Poste toiture		163 295.70
ETAT - DETR - Taux 35 %		109 214.70
CG (acquisition réserve foncière destinée acquisition) plaf. 153000 € - Taux		-
CG village anciens - 10 à 35 % plaf.à 15000 € de subv.		14 081.00
Fonds national de péréquation de la Poste au titre des travaux immobiliers		40 000.00
Subventions musée + quote part ascenseur 1/4		50 562.50
CR 25%		25 281.25
CG 25%		25 281.25
subv création logement PLAI + quote part ascenseur 2/4		161 631.20
ETAT 4000 €/LOGT (X4)		16 000.00
CG ((254 600 x 40%) x 0,98)		99 803.20
Région 229 140 x 20 %		45 828.00
FCTVA SUR TRX autres que logement et Poste (TX 15.482%)		34 638.00
EMPRUNTS		374 080.00
Emprunt acquisition		144 080.00
Emprunt équilibre opération logements PLAI		230 000.00
RESTE A FINANCER/coût ttc 19.74%		192 929.91
TOTAL OPERATION TTC	977 137.31	977 137.31

Après échange de vue, le conseil municipal, à 19 voix pour :

- Valide le plan de financement présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès des différents organismes.

5 – LOGEMENTS

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision du bureau du conseil d'administration d'Aquitanis, en date du 27 janvier 2012, de vendre la résidence Le Hameau de St Léger composée de 32 logements individuels, sise 1 à 34 rue de Sottrum, à Gironde Habitat, vente qui serait effective au plus tard fin juin 2012.

Après échanges de vue, le conseil municipal, à 19 voix pour, approuve la vente du Hameau St Léger à Gironde Habitat par Aquitanis.

- Monsieur le Maire signale au conseil municipal de l'acquisition par Gironde Habitat, Office Public de l'Habitat, du Hameau St Léger propriété de l'Office Public de l'Habitat Aquitanis. Lors d'une vente entre organismes HLM, les emprunts sont transférés avec maintien des garanties y afférentes consenties par les collectivités territoriales, sauf opposition des créanciers ou des garants dans les trois mois suivant la notification du projet de transfert des prêts.

Par conséquent, Gironde Habitat sollicite pour le maintien de garantie des emprunts initialement accordée par la commune à Aquitanis pour cette résidence.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, accorde sa garantie des emprunts transférés à Gironde Habitat.

- Monsieur le Maire rappelle les termes du courrier de Gironde Habitat se portant acquéreur du terrain pour le projet de la « Rue Nouvelle » pour la somme de 90 000€, et fait part d'une nouvelle proposition de rachat faite par Gironde Habitat augmentée du montant des travaux engagées par la commune de Sauveterre de Guyenne pour le déplacement et reconstruction d'un mur sur la limite séparative.

L'offre d'acquisition est portée à 97 777.12 € TTC.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, accepte le montant de l'acquisition faite par Gironde Habitat soit 97 777.12€ TTC.

6 – SDCI

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet, en application du schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde adopté par la commission Départementale de la coopération intercommunale le 15 décembre 2011 puis arrêté par le Préfet le 27 décembre 2011, de son intention d'engager la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal de la caserne des Pompiers de Sauveterre de Guyenne, conformément aux dispositions de l'article 61 (1) de la loi du 16 décembre 2012 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi du 29 février 2012.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, donne son accord à la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Caserne des Pompiers de Sauveterre de Guyenne.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet, en application du schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde adopté par la commission Départementale de la coopération intercommunale le 15 décembre 2011 puis arrêté par le Préfet le 27 décembre 2011, de proposer la fusion du SIAEPA de la région de Castelmoron d'Albret et du SIVOM de Monségur.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, donne son accord à la fusion du SIAEPA de la région de Castelmoron d'Albret et du SIVOM de Monségur.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet, en application du schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde adopté par la commission Départementale de la coopération intercommunale le 15 décembre 2011 puis arrêté par le Préfet le 27 décembre 2011, de proposer la fusion du :

Syndicat Intercommunal des eaux et assainissement Rions

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de TARGON

Syndicat intercommunal à vocation multiple d'adduction d'eau et d'assainissement de SAINT BRICE.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, donne son accord à la fusion du SIEA de Rions et du SIAEP de TARGON et SIVOM AEA SAINT BRICE.

7 – TARIFS

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location du podium.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Gratuité de la location du podium si les utilisateurs viennent chercher et rapporter le matériel
- 10€ / module si livrés, montés et rapportés par les services techniques
- Caution 50 €/module
- Prêt aux collectivités, gratuité dans le cas d'une réciprocité entre communes par échanges de matériel.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location du mobilier en particulier les tables et les chaises pour des manifestations.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Gratuité de la location des tables et des bancs si les utilisateurs viennent chercher et rapporter le matériel
- 2€ / table et 1€/banc si livrés et rapportés par les services techniques
- Caution 200 €
- Prêt aux collectivités, gratuité dans le cas d'une réciprocité entre communes par échanges de matériel.

8 – DENOMINATION DES RUES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un nom aux rues et lieux dépourvus d'appellations :

- Parking des parents du Collège : Place Victor Hugo
- Route menant au collège : Allée François Mitterrand
- Route partant du boulevard des anciens d'AFN jusqu'à l'entrée du lotissement de Candale : chemin Lucie et Raymond Aubrac
- Stade du Closet : Stade Jacques Barrière.
- Stade de Bonard : Stade Bazzani.

Résidence « La Petite Bastide »

- Place Athalésie
- rue Edouard 1^{er} (de la rue des anciens d'AFN à la RD 670 route de la Réole)
- rue de l'Abbé Raymond (de la rue Edouard 1^{er})

9 – HALLE – MARCHE DOMINICAL

Mise en place d'un marché le dimanche matin sous la nouvelle halle, sous les couverts devant la mairie et qui pourrait s'étendre sur l'esplanade devant la mairie, désormais de plain-pied, qui peut-être fermée à la circulation (entre la mairie et la poste).

- Consultation de la population via l'Echo des cités de mars 2012 :
12 retours : 100 % de « pour »
Préconisations : producteurs bio, locaux, circuits courts, et dégustations de vins, ...

- Consultation des commerçants :
Courrier adressé à tous les commerçants de la place en février 2012 : aucun retour
- Règlement du marché du dimanche matin :
Le marché du dimanche matin aurait les mêmes consignes que le marché couvert :
 - Accueil des producteurs locaux pour la vente de leur production afin de valoriser les « circuits courts » entre les commerçants et les producteurs
 - Pas de marchands qui concurrencent les commerçants de la place ouverts le dimanche.
- Information et communication auprès des producteurs et commerçants :
Distribution de tracts informatifs sur tous les marchés du canton.
- Instauration du règlement de la nouvelle halle

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Evaluations France domaines

Monsieur le Maire fait part des estimations faites pour plusieurs terrains notamment :

- Moulin des Aynes (projet d'achat)
 - Comptoir de la bastide (projet de vente)
 - Maison Aznarez (projet d'achat)
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Daniel TESTET qui habite le Cabaley, à la suite de la parution de l'Echos des Cités, spécial Budget. Ce courrier reçu par email est intéressant par les questions qu'il pose. Monsieur le Maire le lit, et fait part de la réponse qu'il lui a adressée, et pour laquelle Daniel TESTET l'a ensuite remercié.

Courrier de M. TESTET :

Bonjour Yves

A la lecture du budget sur Les Echos de la Cité, pas une seule fois n'est citée l'usine de compression et ce qu'elle rapporte à la commune.

Je trouve que c'est une grave lacune d'abord pour nous, les riverains, à qui vous aviez promis une ligne budgétaire spéciale TIGF, pour que nous bénéficions de travaux au niveau de nos hameaux.

A ce propos, il devait y avoir une enquête auprès des intéressés mais rien n'a suivi.

Décidément, s'il n'y a pas nos coups de gueule, la municipalité n'arrive pas à intégrer cette dimension qui devrait être naturellement faite, surtout après les nombreuses plaintes et relances que l'on vous a faites.

Dans ce pays, si l'on n'est pas constamment en train de revendiquer, rien ne se fait. Pour ma part, je commence à être assez mécontent. Chaque fois que le ton monte, vous organisez une réunion, pour le faire baisser mais rien ne suit. On n'est pas des gamins ni des révolutionnaires. On veut simplement un regard constant sur nous et pas des paroles en l'air pour éviter que l'on "aboie" de trop!

D'autre part, annoncer que les charges des administrés n'augmentent pas, sans signaler que cet apport nouveau de l'usine apporte tout de même chaque année un souffle nouveau (qui permettrait par exemple de refaire entièrement le clocher, sans aucun emprunt, avec une seule redevance annuelle) est digne d'une information totalement incomplète et ce n'est pas normal.

En conclusion, je demande toujours la création d'une ligne budgétaire communale pour les hameaux du voisinage immédiat de l'usine, et l'annonce claire et nette, sur le prochain numéro, en ces termes: "Chaque année, la commune de Sauveterre touche.....euros de l'usine TIGF.

.....euros seront consacrés aux hameaux touchés par la nuisance et le reste va dans les caisses de la commune." Les administrés ont le droit de savoir, sinon la municipalité cache cette réalité.

A part cela, je trouve très positif de poursuivre le travail de réfection du village. La façade de la mairie est superbe et celle de la poste poursuivra cet embellissement de la place. Et le projet du clocher aussi. Où en est le projet d'utilisation de la petite halle? Je pense qu'il faudrait très vite la faire vivre. La population s'interroge?!

Ma réclamation reste, je trouve que c'est dommage qu'à 60 balais passés, je sois obligé de jouer sans cesse au potache contestataire. C'est idiot et épuisant. J'aimerais qu'enfin, nous soyons officiellement vus et reconnus, nous "les Indiens du Cabaley"

Merci de transmettre

Amicalement

Daniel TESTET

Réponse de M. le Maire :

Bonjour Daniel,

Pas si simple de communiquer sur le budget de la commune comme tu le proposes. Nous essaierons d'être meilleurs la prochaine fois. Nous avons pourtant essayé de faire en sorte que l'information soit complète.

Les taxes issues de TIGF sont versées à la communauté des communes. L'ordre de grandeur est de 1 million d'Euros.

Une partie est reversée à la commune de Sauveterre depuis l'année 2011.

Ainsi en 2011, la commune a touché une réversion de 450 000 € environ. En 2012, elle touchera une réversion de 650 000 € environ, et ce, désormais, chaque année. Sauf réforme.

Nous ne pouvons donc pas réaliser des projets, avant d'avoir l'argent ! D'autant que la municipalité précédente nous a laissé une dette de 3 millions d'€uros (voir l'Echos des cités). Il faut y ajouter l'emprunt de 300 000 € que nous avons du faire dès notre élection, pour pouvoir payer les salaires (qui est aujourd'hui remboursé) et l'emprunt de 240 000 € pour payer la station d'épuration qui n'était pas financée.

Ce qui est incomplet et faux, c'est de dire le contraire.

Concernant une ligne budgétaire pour le Cabaley, au non de sa proximité avec la station TIGF, ce n'est pas légal ! Je le dis depuis le début. Une commune met en commun ses ressources, pour servir, ensuite, les projets communs.

Ceci n'empêche pas que nous ayons, sur la commune des projets pour le Cabaley.

L'augmentation de nos recettes est affectée à plusieurs fins :

- l'investissement et les travaux de la commune.
- le volet social (61 logement sociaux pendant le mandat, 10 personnes recrutées en contrat unique d'insertion pour leur remettre le pied à l'étrier, non augmentation des loyers de la RPA et de la restauration scolaire, ...)
- les salaires de l'ensemble des agents communaux, ont été augmentés (+ 40 000 €).
- l'aide aux associations du territoire a été multipliée par 3

Notre souhait, pendant ce mandat est de ne pas augmenter la dette, si possible de la diminuer.

Séance du 14 mai 12 2012

Concernant le Cabaley, et le voisinage de la station. Tu es à la tête, avec Gilles Bussac, de la commission d'intégration. Le Conseil Municipal attend de votre commission qu'elle travaille à la conception de projet d'intégration, et que vous nous fassiez des propositions. Nous étudierons ces propositions avec le Conseil Municipal et nous demanderons sa participation à TIGF. Voilà le rôle de la commission d'intégration.

L'idéal serait de travailler pendant les 6 mois qui viennent, afin de pouvoir proposer cela pour le prochain budget, au Conseil Municipal et à TIGF.

Florian Poubeau est à votre disposition pour organiser les réunions de cette commission.

Concernant la Halle, nous avons lancé une enquête auprès de commerçants et des citoyens, avant l'ouverture. Afin d'affiner les souhaits des uns et des autres. Les réponses sont arrivées. Nous allons donc ouvrir aux marchands dans les jours prochains et organiser un marché le dimanche matin, comme annoncer.

A tous ces sujets, je suis à ta disposition.

Yves d'AMECOURT

Réponse de Daniel TESTET

Bonjour Yves,

Merci pour ta réponse qui est claire et précise.

C'est bien ce que je disais, l'apport de l'usine de compression est loin d'être négligeable et cela assainit les finances communales et permet d'envisager des projets.

Tu parles de dette de la part de la municipalité précédente. Elle s'est surtout appliquée à la réduire de son mieux, car comme tu dois le savoir, elle était très importante mais beaucoup plus ancienne, remontant à 3 ou 4 mandats précédents. On n'efface pas ainsi un trou qui a failli mettre la commune en tutelle judiciaire!

Avec Gilles, nous allons donc nous mettre au travail, avec la disponibilité de Florian POUBEAU pour l'organisation de réunions. Dans un premier temps, nous allons chercher à savoir ce que souhaite le voisinage en matière d'"intégration"(je n'aime pas trop ce mot).

Tant mieux si la petite halle se met à vivre par ce marché du dimanche. Je te félicite aussi pour l'idée de supprimer le trottoir sur la partie basse de la place.

Il me tarde aussi de voir toutes nos rues refaites et justement, je pense que les trottoirs pourraient être visibles, mais au même niveau que les rues, comme à l'entrée de la rue du Petit Bordeaux. Ceci élargit la bande roulante.

Amicalement

Daniel TESTET

Séance du 14 mai 12 2012

- Monsieur le Maire fait part du départ de l'adjutant chef PUYJALINET, commandant la brigade de Sauveterre de Guyenne.
- Les randonneurs remercient la commune de Sauveterre de Guyenne, pour sa collaboration lors de la manifestation des 40 km de Soussac.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Académie de Bordeaux annonçant la mise en place d'un cours de langues et cultures d'origine « marocain » dans notre école élémentaire en nous demandant de mettre à disposition le matériel nécessaire.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du sporting club Monségur section Handball demandant le renouvellement de la mise à disposition de la salle de sport pour la rentrée de septembre 2012. Monsieur le Maire demande à la commission des sports d'étudier la demande.
- Monsieur le Maire fait part du bilan des déclarations préalables de 2008 à avril 2012.

	total	accepté	refusé	annulé	sans suite
2008	30	25	1		4
2009	25	16	6		3
2010	44	37	4	2	1
2011	47	33	12	1	1
2012 au 05 avril	6	5	1		

- Monsieur le Maire fait part du courrier du conseil général dans lequel il accord à Soliance Habitat une garantie départementale pour un prêt destiné au financement des travaux de la maison « Camille »
- Monsieur Benoit PUAUD fait le point sur la distribution des conteneurs (redevance incitative) et sur le problème rencontré pour les personnes habitant en appartement et du centre ville pour le stockage des bacs.
Une réflexion sur la mise en place d'un composteur municipal pour les habitants de la Bastide doit être amorcée au sein de la commission Développement Durable.

Monsieur PUAUD adresse également ces remerciements à Gilles BUSSAC sur la mise en place de cette distribution. Monsieur le Maire remercie aussi tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour cette distribution, et notamment Sophie Clairac.
- Madame Sandrine COMBEFREYROUX, informe que les prêts en bibliothèques augmentent notamment dus aux prêts interbibliothèques.
- AGENDA

Fête des Mères – 02 juin 2012

Fête du foot – 26 mai 2012

Séance du 14 mai 2012

Tournoi des enfants 26 et 27 mai 2012

Fête de la musique – 24 juin 2012

Tour des Ecureuils – 27 mai 2012

Elections législatives 10 et 17 juin 2012

Réunion 24 mai projet « Poste »

Déménagement mairie semaine du 25 juin 2012

Spectacle (CAC) – 07 juillet « les années boum »

Marché nocturne de la cave coopérative – 16 juin 2012

AG du foot Ball – 1 er juin 2012

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.